Corrigé du TP 3 de programmation fonctionnelle en Objective Caml

Christian Rinderknecht

4 février 2015

1 Listes

```
let rec appartient x l = match l with
  [] -> false
| y :: reste ->
    if x = y
    then true
    else appartient x reste

let rec existe p l = match l with
  [] -> false
| y :: reste ->
    if p y
    then true
    else existe p reste
```

La fonction existe est une généralisation de appartient; il suffit de remplacer la comparaison de x à y par le prédicat p. On en déduit comment réécrire appartient en utilisant existe :

```
let appartient2 x 1 = existe (fun y -> x = y) 1;;
let rec associé x 1 = match 1 with
   [] -> failwith "Erreur: pas d'associé"
| (y1, y2) :: reste ->
        if x = y1 then y2
        else associé x reste

let rec map f 1 = match 1 with
   [] -> []
| x :: 1' -> (f x) :: (map f 1')

let rec split 1 = match 1 with
   [] -> ([], [])
| (x1, x2) :: 1' ->
        let (l1, l2) = split l'
        in (x1 :: l1, x2 :: l2)
```

```
let rec partage p l = match l with
    [] -> ([], [])
| x :: l' ->
    let (oui, non) = partage p l'
    in if (p x) then (x :: oui, non)
        else (oui, x :: non)
```

Ci-dessus, l'appel récursif à partage fait le partage de la queue de liste 1. La variable locale \mathtt{oui} (resp. \mathtt{non}) contient les éléments de 1 qui vérifient (resp. \mathtt{non}) p. Il ne reste plus qu'à accrocher \mathtt{x} à la bonne liste.

```
let rec append 11 12 =
  match 11 with
    [] -> 12
  | x :: 1 -> x :: (append 1 12)
let rec fold_left f accu l = match l with
  [] -> accu
| a::l' -> fold_left f (f accu a) l'
let rec fold_right f l accu =
  match 1 with
    [] -> accu
  | a::1 -> f a (fold_right f l accu)
let append 11 12 = fold_right (fun x 1 \rightarrow x :: 1) 11 12
   Si 11 vaut [ a1; ...; an ], alors d'après la définition de fold_right, nous
avons
                append 11 12 = a1 :: ... :: an :: 12
ce qui est bien le résultat recherché.
```

2 Tri fusion (Merge sort)

On donne directement la version paramétrée par une fonction d'ordre.

```
let singletons 1 = map (fun x -> [x]) 1
let rec merge ordre 11 12 =
  match (11, 12) with
   ([], _) -> 12
   | (_, []) -> 11
   | (x1 :: rest1, x2 :: rest2) ->
      if ordre x1 x2
      then x1 :: (merge ordre rest1 12)
      else x2 :: (merge ordre 11 rest2)
```

On réalise un filtrage sur la paire (11, 12) (au lieu de faire un filtrage sur 11 suivi d'un autre sur 12) pour plus de concision. Notons que les deux premières branches du match se recouvrent dans le cas ([], []), ce qui n'est

nullement gênant; la première s'appliquera alors. Remarquons que dans le cas où x1 est inférieur à x2, il serait incorrect de renvoyer x1 :: x2 :: (merge ordre rest1 rest2). En effet, rest1 peut très bien contenir d'autres éléments compris entre x1 et x2.

```
let rec merge2à2 ordre 1 = match 1 with
    11 :: 12 :: rest ->
        (merge ordre 11 12) :: (merge2à2 ordre rest)
| 11 -> 11
```

La première ligne du filtrage s'applique lorsque la liste passée à merge2à2 contient au moins deux éléments. La seconde ligne s'applique dans tous les autres cas (parce que 11 est un nom de variable), c'est-à-dire lorsque la liste contient au plus 1 élément.

```
let auplus1 l = match l with
  (_ :: _ :: _) -> false
| _ -> true
```

Cette fonction indique si la liste qu'on lui passe contient au plus 1 élément. Le principe est le même que pour merge2à2, mais comme on n'a pas besoin d'utiliser les éléments, on utilise _ au lieu de variables.

```
let rec répète fusion prédicat 1 =
  if prédicat (1)
  then 1
  else répète fusion prédicat (fusion 1)

let mergesort ordre 1 =
  let résultat = répète (merge2à2 ordre) auplus1 (singletons 1)
in match résultat with
   [] -> []
  | 1 :: _ -> 1
```

Ici, l'application partielle (merge2à2 ordre) donne une fonction de type $\forall \alpha.\alpha$ list list $\rightarrow \alpha$ list list, qui constitue une étape de fusion. On utilise ensuite la fonction répète pour effectuer cette étape autant de fois que nécessaire. Plus précisément, répète attend trois arguments :

- l'action à répéter, ici (merge2à2 ordre);
- la condition d'arrêt, ici le prédicat auplus1, ce qui signifie que l'on s'arrêtera lorsque la liste de listes ne contiendra plus qu'un argument;
- le point de départ, à savoir (singletons 1), la liste des listes à un élément.

Lorsque répète s'arrête, le résultat qu'elle renvoie vérifie nécessairement le prédicat auplus1; il s'agit d'une liste de 0 ou 1 listes triées. On utilise un dernier match pour traiter ces deux cas. Dans la deuxième ligne, on sait que la liste a exactement 1 élément; le motif _ filtrera en fait toujours une liste vide.

Nous pouvons maintenant compter le nombre d'opérations effectuées par chacune des fonctions ci-dessus. Lorsque la fonction merge se rappelle récursivement, elle a effectué une comparaison, et les listes passées à l'appel récursif contiennent (au total) un élément de moins. Par ailleurs, merge s'arrête lorsque l'une des deux listes est vide. Par conséquent, merge ordre 11 12 réalise au plus n_1+n_2 comparaisons, où n_i est la taille de li.

Ceci étant établi, on vérifie que merge2à2 ordre [11; 12; ...] effectue au plus $n_1 + n_2 + \ldots$ comparaisons. C'est-à-dire au plus n comparaisons, si n est la taille de la liste que nous sommes chargés de trier.

Pour savoir combien mergesort ordre 1 effectue de comparaisons, il faut déterminer combien de fois merge2à2 est appelée. Or, à chaque appel, elle divise par deux 1 le nombre d'éléments de la liste de listes. Si celle-ci est au départ de taille n, le nombre d'étapes effectuées est donc au plus $\log_2 n$.

Des deux paragraphes précédents, on déduit que le temps nécessaire à mergesort pour trier une liste de taille n est au pire de l'ordre de $n \cdot \log_2 n$, ce que l'on écrit $O(n \cdot \log_2 n)$.

3 Tri rapide (Quicksort)

```
let rec quicksort = function
[] -> []
| pivot :: reste ->
    let (petits, grands) = partage (fun x -> x < pivot) reste in
    (quicksort petits) @ (pivot :: (quicksort grands))</pre>
```

L'opérateur © est la concaténation de listes prédéfinie en Objective Caml (comme la fonction append que nous avons écrite).

^{1.} En fait, si 11 est de taille n, alors merge2à2 ordre 11 est de taille n/2+1 au plus. Ceci ne change pas le principe de la preuve.